

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mercredi 5 avril 1989:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Stewart (*Antigonish-Guysborough*),

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à suivre l'application de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* dans les deux pays visés ainsi que tout autre développement commercial qui y serait lié et à en faire rapport; et

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus sur la question par le Comité durant la deuxième session de la trente-troisième législature et durant la première session de la trente-quatrième législature soient renvoyés au Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier